



BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21/11/2008

Le vendredi vingt et un deux mil huit à dix heures, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réuni à la maison des services publics à la Ferté Gaucher, sous la présidence de Monsieur REVOILE Roger.

Etaient présents :

Date de la convocation : 7/11/2008

Nombre de Délégués : En exercice : 13 – Présents : 7

Mr REVOILE Roger, Président du SAGE des deux Morin, Président du SIVHM, Maire adjoint de La Ferté Gaucher / **Mr DENIZOT Jean-Georges**, Vice Président du SAGE, Maire de St Cyr sur Morin / **Mme ESCUYER Elisabeth**, Représentante de l'Association Seine et Marnaise pour la Sauvegarde de la Nature/ **Mme DE BELLEFON Monique**, Représentante de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne / **Mme PRETOT Jeannette**, Représentante de l'Académie de l'eau/ **M. D'HONDT Régis**, Représentant de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne / **Mr SERENO Julien**, Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Absents excusés : **Mr VALENTIN Patrice**, Vice Président du SAGE, Représentant du Conseil Général de la Marne, Maire d'Esternay / **Mme ROUSSEAU Cécile**, Représentante de la MISE 77 / **M. DEY**, Représentant de l'Entente Marne.

Absents : **Mme LIPIETZ Hélène**, Conseillère Régionale d'Ile de France / **M. MOROY Alain**, Maire de Marchais en Brie / **M. TELLIER**, Maire de Soizy aux Bois

Ordre du jour :

1. Présentation puis critique du rapport d'état des lieux
2. Modification de la CLE
3. Comité de pilotage/rédaction
4. Subventions / participation des communes
5. Budget 2009
6. Mise en place de la commission « eaux superficielles et milieux naturels »
7. Site internet

1- Présentation puis critique du rapport d'état des lieux

Tous les membres du bureau ont reçu par mail le rapport provisoire d'état des lieux.

Les remarques faites après présentation de ce rapport sont les suivantes :

- Il faut faire un glossaire pour définir les abréviations
- Dans le paragraphe énonçant les solutions curatives pour améliorer la qualité de l'eau distribuée il est nécessaire de mentionner les solutions mises en place par le volet agricole.
- On peut hiérarchiser l'impact de l'assainissement non collectif sur le milieu naturel en fonction de la localisation des communes par rapport au réseau hydrographique et aux zones de vulnérabilité de la nappe (zone karstique).
- Concernant l'assainissement pluvial, il serait intéressant de recenser le nombre de communes possédant un zonage d'eaux pluviales.

2- Modification de la CLE

Suite aux élections municipales du 9 et 16 mars 2008, le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE va être modifié. La circulaire du 21 avril 2008 relative au schéma d'aménagement et de gestion des eaux indique les modalités de ces modifications.

L'ensemble des représentants de catégories devant figurer dans la CLE selon l'article R. 212-30 étant déjà représenté au sein de la CLE du SAGE des Deux Morin, aucune structure ne sera rajoutée.

Suite aux élections municipales, plusieurs cas peuvent se présenter :

- Cas n°1 : le titulaire et son suppléant ont été réélus au sein des fonctions en considération desquelles ils ont été désignés dans la CLE (maire, représentant de syndicat intercommunal, Conseiller Général...). Il continue tout deux de siéger à la CLE, respectivement en tant que titulaire et suppléant.
- Cas n°2 : un des deux représentants, le titulaire ou son suppléant, n'occupe plus les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés dans la CLE. Le représentant restant devient le seul représentant désigné pour le siège concerné. Il n'y a plus de suppléant.
- Cas n°3 : le titulaire et son suppléant n'occupent plus les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés dans la CLE. Dans ce cas, un nouveau représentant doit être nommé. Il n'y a pas de suppléant. Cette nomination se fait par l'union des maires lorsque le poste vacant est celui d'un maire, et par la collectivité territoriale au sein duquel le poste est vacant dans les autres cas (représentant de syndicat intercommunal, conseiller général)

Deux nouveaux membres ont été désigné :

M. Christian LANTENOIS, maire de Rebais, en remplacement de M. Philippe ERHARD, ancien maire de Couilly Pont aux Dames

M Francis Elu, représentant du Conseil Général de Seine et Marne, en remplacement de Mme Anne CHAIN-LARCHE.

3- Comité de rédaction/pilotage

Il a été décidé que les membres du bureau de la CLE effectueraient les missions d'un comité de pilotage et d'un comité de rédaction.

4- Subventions/participation des communes

Au 21/11/2008, 57 communes participent financièrement au fonctionnement du SAGE.

Département	Nb communes appartenant au SAGE	Nb communes participant financièrement au SAGE	% de communes participants au SAGE	Nb d'habitants concernés	% de population concernée	Sommes
Aisne	5	4	80%	1 424	95%	427,20 €
Marne	67	10	15%	9 077	36%	2 723,10 €
Seine et Marne	103	43	42%	74 820	59%	22 427 €
Total	175	57	33%	85 321	55%	25 576,80 €

Les Subventions accordées au 21/11/2008:

Conseil Général de Seine et Marne : 10 000 € (année2008)

Conseil Régional d'Ile de France : 18 300 € (2008 à2010)

Conseil Régional de Champagne Ardenne : 4620 € (juillet 2008 à juillet 2009)

Conseil Régional de Picardie : 900 € (2008 et 2009)

Agence de l'eau : 18 700 € (septembre 2007 à août 2008)

9035 € (septembre 2008 à décembre 2008) (cette demande de subventions passe en commission des aides de l'Agence de l'Eau en décembre 2008)

5- Budget 2009

Le remboursement d'emprunt de 2009 est le deuxième sur trois annuités (fin prévu en 2010).

Aucune remarque n'ayant été faite sur le budget 2009, celui-ci sera présenté lors de la prochaine réunion de CLE. La prochaine réunion de CLE aura lieu soit le 15 décembre 2008, soit le 6 janvier 2009, à Coulommiers ou à Mouroux.

6- Mise en place de la commission « eaux superficielles et milieux naturels »

La commission « eaux superficielles et milieux naturels » va être créée prochainement. Le bureau de la CLE a désigné Mme ESCUYER comme présidente de cette commission. Seront invités à faire partie de cette commission: DIREN, DDAF, ONEMA, fédération de pêche, AESN, Entente Marne, les conseils généraux et régionaux, l'EDATER et la CATER, les associations de pêche (AAPPMA), les associations de protection de la nature, les conservatoires d'espaces naturels, les syndicats de rivières, ASA des marais de St Gond et les personnes en charges des sites NATURA 2000.

Une invitation sera également envoyée à toutes les communes du SAGE afin d'informer les conseillers municipaux de la création de cette commission et de les inviter à y participer.

7- Site internet

Un site internet sera prochainement créé.

Le nom de domaine sera si possible : sage2morin.fr